

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
Décision concernant une décision budgétaire modificative portant sur des virements de crédits de chapitre à chapitre

N°27562

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5212-2, L. 5212-10 et L.5212-10-6,
Vu la délibération n°136 du conseil communautaire du 17 décembre 2022 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M37 à partir du 1^{er} janvier 2023,
Vu la délibération n°11 du conseil communautaire du 09 février 2023 approuvant le budget primitif 2025,
Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 07 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

CONSIDÉRANT que, sur le fondement de l'article L5212-10-6 du CGCT, le Président peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 75 % des dépenses initiales de chacune des sections et l'exécution de crédits initiaux, aux dépenses de personnel;

DÉCIDE

Article 1 : Autoriser, en section d'investissement, les mouvements de crédits des chapitres 22, 25A et 25 vers le chapitre 23 d'un montant total de 1 250 000 €, correspondant au détail des virements à insérer dans le tableau ci-dessous :


CHAPITRE	NATURE	ÉLÉMENT	MONTANT
22	2201	213	500 000,00 €
22	2201	213	500 000,00 €
25A	25A01	862	250 000,00 €
25	252	753	25 000,00 €
25	252	753	25 000,00 €
25	252	753	25 000,00 €
25	252	753	25 000,00 €
25	252	753	25 000,00 €
25	252	753	25 000,00 €
25	252	753	25 000,00 €
25	252	87	50 000,00 €
25	252	87	50 000,00 €
		TOTAL	1 250 000,00 €

CHAPITRE	NATURE	ÉLÉMENT	MONTANT
22	2201	213	1 000 000,00 €

DÉCISION

Décision concernant une décision budgétaire modificative portant sur des virements de crédits de chapitre à chapitre

1 DOCUMENT - Publié le 5 Décembre 2025

 **27562.pdf**
(.pdf, 207,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**